



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Lycée polyvalent
Lycée des Métiers Jean de Prades
Castelsarrasin

Le proviseur adjoint

Affaire suivie par :

Lionel POUJET
Proviseur adjoint

Route de Toulouse
82100 CASTELSARRASIN

Castelsarrasin, le 20/12/2024

Le proviseur adjoint

Aux parents d'élèves de 2GT

Objet : Séquence d'observation en milieu professionnel en classe de seconde

Madame, Monsieur,

Les élèves de classe de seconde générale et technologique sont concernés par l'instauration d'une séquence d'observation obligatoire¹ en milieu professionnel. Ce stage d'observation dure deux semaines et se déroulera du 17 au 28 juin 2024.

Cette séquence d'observation s'inscrit dans l'accompagnement à l'orientation proposée par le lycée Jean de Prades et dynamise les liens entre l'Ecole et les entreprises.

Les conventions de stage à faire signer par les entreprises seront remises demain à votre enfant, elles devront être retournées à l'établissement avant le 5 avril 2024 remplies et signées.

Madame, Monsieur, veuillez recevoir l'expression de mes sincères salutations.

Lionel Poujet, proviseur adjoint



¹ A la demande de la famille, et après accord du chef d'établissement, les élèves qui effectuent pendant le dernier mois de l'année scolaire le séjour de cohésion ou, s'ils ont déjà effectué le séjour de cohésion, la mission d'intérêt général prévus à l'article R. 113-1 du code du service national, peuvent être dispensés de la séquence d'observation en milieu professionnel.